Éducation MANITOBA

Volume 6
Numéro 1
Octobre 2007

Publié par la Division du Bureau de l'éducation française (maternelle à la 12e année) – Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Message du ministre — Renouveau de l'éducation artistique

Le renouveau de l'éducation artistique au Manitoba recèle le potentiel de dynamiser et de transformer l'apprentissage des élèves. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse en fait une priorité.

L'élaboration de nouveaux programmes d'études en danse, en arts dramatiques, en musique et en arts visuels est une étape essentielle destinée à donner à tous les élèves des occasions d'apprendre au sujet des arts et par les arts, et de mettre en pratique leurs talents. Grâce à des programmes artistiques de qualité visant à enrichir les programmes d'études en place, tant sur le plan du contenu que sur le plan de la prestation, le système d'éducation est plus en mesure d'offrir à l'élève une formation intégrale. L'éducation artistique peut favoriser de façon significative et unique le développement intellectuel, physique, affectif, social, esthétique et créatif. Le développement des littératies artistiques permet de mieux équiper les élèves sur les plans du raisonnement, de la sensibilité et de la communication, et de favoriser leur adaptation à un monde qui évolue rapidement.

J'ai le plaisir d'annoncer les initiatives ministérielles suivantes :

- de nouvelles ébauches de cadres des programmes d'études du Manitoba dans les disciplines d'éducation artistique, publiés dans notre site Web à <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/arts/> :
  - de la maternelle à la 4e année - danse,
  - de la maternelle à la 4e année - arts dramatiques,
  - de la maternelle à la 6e année - musique,
  - de la maternelle à la 4e année - arts visuels;
- un processus d'orientation pour exposer aux membres du personnel enseignant de toutes les régions du Manitoba les nouveaux cadres des programmes d'études;
- une étape de planification et de mise en œuvre volontaire pendant laquelle le personnel enseignant est invité à étudier, à planifier la mise en œuvre des nouveaux cadres des programmes d'études et à les mettre en œuvre;
- un projet de recherche à plusieurs étapes visant à examiner en profondeur l'éducation artistique dans les écoles et d'éventuels modèles de mise en œuvre, notamment des modèles d'enseignement intégrés ou autonomes, ainsi que des modèles qui facilitent la collaboration entre généralistes et spécialistes, les partenariats entre enseignants et artistes, etc.
- un travail continu destiné à mettre la dernière main aux cadres des programmes d'études dans les quatre disciplines artistiques jusqu'à la 8e année et à les étendre jusqu'à la 12e année à une étape ultérieure;
- un nouveau format électronique convivial pour les nouveaux programmes d'études destiné à faciliter l'inclusion d'images, de données sonores et vidéo, ainsi que de données textuelles afin d'appuyer la mise en œuvre, notamment à l'aide d'exemples, de démonstrations et de liens menant à de nouvelles ressources;
- un processus visant à examiner et à déterminer les ressources actuelles d'enseignement et d'apprentissage pour appuyer les nouveaux cadres des programmes d'études.

La mise en œuvre des nouveaux programmes d'études manitobains dans les disciplines de l'éducation artistique présentera de nouvelles opportunités ainsi que de nouveaux défis. Même si l'expérience et l'accès aux ressources artistiques varient énormément parmi les écoles, les divisions et les régions de la province, les avantages que peuvent en tirer les particuliers et les collectivités, ainsi que les possibilités de développement économique et social, sont énormes.

Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté
et de la Jeunesse,

Peter Bjornson

L'initiative des années intermédiaires 2

Nouveaux guides sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires 3

Mise à jour sur les programmes d'études 3

Cours pour apprenants autonomes 4

Colloque *Apprendre en français langue première dans l'Ouest et le Nord canadiens* 5

Prix pour la mise en commun des ressources 6

Appui à l'éducation pour le développement durable 6

La lecture, c'est « pour les filles »... MAIS NON, ÉVIDEMMENT! 7

Les arts — absolument! 8

L'initiative des années intermédiaires

L'initiative des années intermédiaires est issue d'une meilleure compréhension des enjeux de l'éducation au niveau des années intermédiaires. Parce que nous sommes plus informés que jamais sur les apprenants et les stratégies qui favorisent l'apprentissage, il a été nécessaire de réexaminer nos points de vue et nos pratiques.

Les recherches actuelles font constamment état du fait que les débuts de l'adolescence sont une période critique, pleine de possibilités d'engagement et de succès accrus, mais pleine également de risques de désengagement et de rendement insuffisant. Les recherches les plus récentes sur le développement du cerveau aux débuts de l'adolescence, sur l'engagement scolaire des élèves et sur les programmes d'études, les évaluations et les stratégies d'enseignement efficaces au niveau des années intermédiaires permettent de répondre plus efficacement aux besoins de ces apprenants sur le plan développemental.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba soutient déjà l'éducation au niveau des années intermédiaires par plusieurs initiatives, notamment Des écoles sûres et accueillantes, la Littératie avec les TIC, Des scientifiques à l'école, la politique d'évaluation au niveau des années intermédiaires, un accent sur l'information relative aux carrières avec des ressources telles que *Jouer pour de vrai* et la Subvention destinée à l'apprentissage expérientiel.

Les années intermédiaires doivent constituer une priorité si nous voulons élargir et renforcer le succès scolaire des apprenants.

À l'issue de consultations auprès des intervenants sur le terrain et d'un examen des travaux de recherche actuels, le Ministère est en train d'élargir ses activités au niveau des années intermédiaires avec la participation d'organisations professionnelles et d'intervenants du milieu de l'éducation pour répondre aux besoins des élèves de ces années.

Le Ministère publiera bientôt, pour les éducateurs des années intermédiaires, un sommaire de recherche qui fait état des recherches actuelles sur :

- les caractéristiques et les besoins des apprenants à cette étape de leur développement;
- les aspects des programmes d'études, de l'évaluation et de l'enseignement dont il faut tenir compte pour offrir des programmes de qualité à ce niveau;
- les facteurs qui contribuent à un milieu d'apprentissage favorable pour les élèves de ce niveau;
- la nécessité de préserver ou de susciter l'engagement des élèves à l'école, lequel est essentiel à leur succès actuel et à venir.

Le Ministère va collaborer avec les écoles qui comptent parmi leurs effectifs des élèves des années intermédiaires pour examiner la façon dont elles appuient actuellement les élèves et les enseignants de ce niveau. Le résumé des travaux de recherche sera très utile aux écoles dans le cadre de cet examen. Après avoir réfléchi sur leurs pratiques actuelles, les écoles fixeront des objectifs précis pour les années intermédiaires dans le contexte de leur travail de planification scolaire. Le Ministère n'a pas l'intention d'adopter une approche uniforme, mais plutôt de permettre aux écoles de définir les stratégies et les points importants qui, dans leurs contextes, répondent le mieux aux besoins des apprenants.

©iStockphoto.com/Pixart Design

Le Ministère offrira des occasions d'apprentissage professionnel pour faire preuve de leadership et pour encourager l'adoption de programmes de qualité. À l'automne 2008, conjointement avec la Manitoba Association of School Superintendents (MASS), le Ministère organisera un symposium sur l'engagement scolaire au niveau des années intermédiaires.

Des ressources seront également conçues pour répondre aux besoins exprimés par les éducateurs. Des formules de prestation adaptées, comme des modules d'apprentissage et des diffusions Web, sont également prévues pour rendre l'apprentissage professionnel plus accessible et plus pertinent.

Les années intermédiaires doivent constituer une priorité si nous voulons élargir et renforcer le succès scolaire des apprenants, si nous voulons que les élèves participent pleinement à l'école et qu'ils adoptent des attitudes et des comportements sains et positifs, et si nous voulons qu'ils réussissent leur transition vers l'école secondaire.

Pour d'autres renseignements, s'adresser à
Gilbert Michaud
Responsable des projets spéciaux
Téléphone : 204 945-6927
ou 1 800 282-8069, poste 6927
Courriel : Gilbert.Michaud@gov.mb.ca

Nouveaux guides sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a élaboré deux nouveaux guides pour informer les élèves et les parents sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba. L'un des deux, *Préparer l'avenir : un guide des exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires à l'intention des parents et des élèves – programme français*, présente les exigences du programme français. Il remplace le document *S'orienter vers l'avenir : les études secondaires – un guide des exigences d'obtention d'un diplôme d'études secondaires à l'intention des parents et des élèves.* L'autre, *Focus on the Future: A Parent and Student Guide to Senior Years Graduation Requirements (French Immersion Program)*, présente les exigences du programme d'immersion française et remplace *A Time To Know Which Direction To Go – French Immersion Program.*

Les parents, les conseillères et les conseillers en orientation, les membres du personnel enseignant et du personnel administratif ont tous un rôle important pour aider les élèves à s'orienter dans leurs études secondaires.

Les guides et les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires établies par le Ministère sont publiés à l'adresse suivante : <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diplo-secondaire.html>.

Ensemble, nous pouvons aider les élèves à choisir une orientation et à tracer leur parcours. Pour d'autres renseignements, s'adresser à :

Gilbert Michaud
Responsable des projets spéciaux
Téléphone : 204 945-6927
ou 1 800 282-8069, poste 6927
Courriel : Gilbert.Michaud@gov.mb.ca

Le nombre de crédits exigés pour obtenir le diplôme provincial d'études secondaires passera de 28 en 2007-2008, à 29 en 2008-2009 et à 30 en 2009-2010. Cette augmentation résulte de l'ajout récent d'un crédit obligatoire d'éducation physique et d'éducation à la santé en 11e et en 12e année.
Pour obtenir un diplôme en 2007-2008 – minimum de crédits exigés : 28
Pour obtenir un diplôme en 2008-2009 – minimum de crédits exigés : 29
Pour obtenir un diplôme en 2009-2010 – minimum de crédits exigés : 30

Mise à jour sur les programmes d'études

Élaboration

Plusieurs projets en cours durant l'année scolaire 2007-2008 visent à créer de nouveaux programmes d'études pour les écoles françaises et d'immersion française, de la maternelle à la 12e année :

- Cours d'Anglais langue additionnelle (ALA)/English as an Additional Language – Immersion (EAL) – 9e et 10e années
- Mathématiques – 10e et 11e années

Les dates de mise en œuvre de ces projets seront annoncées plus tard.

Mise en œuvre

La mise en œuvre est en cours dans les matières scolaires qui figurent sur le tableau de droite.

Notes importantes :

- En juin 2007, le programme d'études en Sciences de la nature 40G a été retiré.
- Dans le cadre de l'initiative intitulée Technologies de l'information et de la communication au secondaire, l'année 2007-2008 sera une année de transition au cours de laquelle les écoles pourront offrir pour la dernière fois les cours suivants : Clavigraphie introduction (15G), Clavigraphie avancée (25G), Applications informatiques (20S), Applications logiciels (30S), Traitement de texte (30G) et Traitement de texte avancé (45S).

La Direction du développement et de l'implantation des programmes offrira des ateliers pour la mise en œuvre des programmes d'études et l'apprentissage professionnel connexe pendant l'année 2007-2008. Les renseignements sur ces ateliers seront affichés dans le système d'inscription aux ateliers à l'adresse <www.ateliers.mb.ca>.

Pour une liste des programmes d'études obligatoires et pour connaître les numéros d'article, afin de pouvoir passer une commande au Centre des manuels scolaires du Manitoba, consultez le site <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/liste.html>.

Calendrier de mise en œuvre

Programmes d'études	Volontaire	Dans toute la province
Obligatoire		
Éducation artistique : M-4	2007-2009	2009-2010
* Éducation artistique : 5-8	2008-2010	2010-2011
Éducation physique et Éducation à la santé: 11-12	2007-2008	2008-2009
Mathématiques : M-8	2007-2008	2008-2009
** Mathématiques : 9	2007-2009	2009-2010
Sciences humaines : 5 - 9	2006-2008	2008-2009
Sciences humaines : 10	2006-2007	2008–2009
Sciences humaines : 11	À dét.	À dét.
Facultatif		
Aboriginal Languages: K-12	2006-2008	2008-2009
Aboriginal Studies: 12	2006-2008	2008-2009
Anglais langue additionnelle : M-12 English as an Additional Language : M-12	2006-2008	2008-2009
Anglais/English Language Arts - Immersion : ALA/EAL for Academic Success : 12		2007-2008
Biologie : 11	2006-2007	2007-2008
Biologie : 12	2007-2008	2008-2009
Chimie : 12		2008-2009
Family Studies: Senior Years		2007–2008
Industrial Arts: Senior Years	2006–2008	2009–2010
Literacy, Academics, and Language: 9	2007-2008	2008-2009
Sciences humaines : 12	À dét.	À dét.
Sciences intégrées : 12		2008-2009
Technologies de l'information et de la communication : Secondaire	2006-2008	2008-2009
† Développement de carrière : 9-10	2008-2009	2009-2010
Développement de carrière : 11-12	2009-2010	2010-2011

** Des ébauches d'orientation seront prêtes en 2007-2008 pour les programmes d'arts de la 5e à la 8e année.*

*** Pour connaître le calendrier provisoire de mise en œuvre des programmes de mathématiques de la 10e à la 12e année, consultez l'adresse <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ma/document.htm>.*

† Une ébauche du cours de la 9e année est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse <www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/carriere.html>.

Cours pour apprenants autonomes

Les élèves manitobains d'âges divers et vivant dans des contextes variés ont la possibilité de prendre en main leur apprentissage. L'Option Études indépendantes (OEI) du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba offre toute une gamme de cours dont ceux qui sont requis pour le diplôme de fin d'études secondaires, ainsi que des cours facultatifs comme l'espagnol, le dessin industriel et le droit, entre autres.

Apprenants de l'OEI
Les apprenants de l'OEI forment un groupe diversifié composé d'enfants ayant reçu l'enseignement à domicile, d'adolescents du secondaire et d'adultes. Quelle que soit leur situation, ces élèves suivent des cours de l'OEI pour pouvoir apprendre dans des conditions relativement flexibles, c'est-à-dire en bénéficiant d'une certaine souplesse quant au contenu, aux heures, aux lieux et aux partenaires de leur apprentissage. Ils peuvent ainsi en tirer plusieurs avantages, car cela leur permet, par exemple :

- de suivre des cours qui ne sont pas offerts dans leur école secondaire ni aux centres d'apprentissage pour adultes;
- de suivre des cours qu'ils ne peuvent pas suivre à l'école en raison de conflits d'horaire;
- d'obtenir des crédits du Manitoba pendant qu'ils sont à l'extérieur de la province ou qu'ils reçoivent un enseignement à domicile;
- de s'inscrire à un cours à n'importe quel moment de l'année scolaire;
- d'obtenir les quelques crédits qui leur manquent pour terminer leurs études secondaires sans aller à l'école;
- de terminer les cours nécessaires pour obtenir le diplôme d'études secondaires ou pour être admis dans un établissement d'études postsecondaires tout en assumant d'autres responsabilités, notamment professionnelles et familiales.

Soutien aux apprenants autonomes
Les apprenants ont les meilleures chances de réussir leur apprentissage s'ils sont très motivés et bien organisés, s'ils travaillent bien de façon autonome et s'ils communiquent avec leur tuteur ou leur correcteur. De par leur nature, les études indépendantes représentent un certain nombre de difficultés : l'enseignement se fait en grande partie par écrit, ce qui exige plus de lecture que pour un cours ordinaire en classe, et l'élève n'est pas exposé aux discussions et aux interactions qui ont lieu dans une salle de classe typique.

Pour aider les apprenants à surmonter ces difficultés, les tuteurs et les correcteurs (éducateurs agréés et expérimentés) offrent un soutien individuel et évaluent l'apprentissage de ces élèves. Ils peuvent être consultés gratuitement par téléphone et la plupart d'entre eux possèdent une adresse électronique. En plus de leurs tuteurs et correcteurs, les apprenants peuvent se faire aider par des membres de leur famille, des membres de la collectivité ou leurs pairs. S'ils fréquentent une école, ils peuvent aussi faire appel à leurs enseignants.

Les parents, les enseignants ou d'autres adultes peuvent aider les apprenants à respecter les échéances des devoirs et des examens. Certains cours sont accompagnés de calendriers établissant les dates limites pour les différentes parties du cours. Pour bénéficier d'autant de souplesse et de chances que possible, les apprenants disposent d'un an pour terminer les cours. Les droits d'inscription varient, mais ils sont généralement abordables. Pour réussir la plupart des cours, les apprenants doivent étudier les leçons, faire les devoirs et les remettre à leur tuteur ou aux correcteurs et, s'il y a lieu, passer leurs examens sous une surveillance.

Les cours de l'OEI, des ressources pour les enseignants en classe
Les cours de l'OEI sont des ressources très utiles pour les membres du personnel enseignant qui travaillent en classe. Le matériel des cours fournit des renseignements généraux et des idées pour les activités d'apprentissage, les devoirs et les évaluations. Les apprenants qui ont manqué des classes ou qui ont besoin de rattrapage peuvent bénéficier de leçons particulières. Bon nombre de cours comportent des exercices autocorrigés ou des activités d'apprentissage avec clés de correction que les enseignants peuvent utiliser pour aider les élèves à réviser ou à pratiquer ce qu'ils ont appris.

Les cours de l'OEI sont mis à la disposition des enseignants de plusieurs façons. Certains dont la publication est récente sont expédiés en nombre aux écoles. On peut également se procurer les cours dans toutes les bibliothèques des facultés d'éducation ainsi qu'à la Direction des ressources éducatives françaises (DREF) ou à la bibliothèque de la Section des ressources pédagogiques. Les enseignants peuvent également en acheter des exemplaires directement auprès du bureau de l'OEI à Winkler.

Pour en savoir plus sur l'achat de cours ou sur l'inscription aux cours, téléphonez au bureau de l'Option Études indépendantes au numéro sans frais 1 800 465-9915 ou consultez le site Web à <www.edu.gov.mb.ca/k12/dl/iso/>.

Pour vous renseigner sur l'élaboration des cours, adressez-vous à :
Gilles Landry, conseiller
Téléphone : 204 945-8770
ou 1 800 282-8069, poste 8770
Courriel : Gilles.Landry@gov.mb.ca

Colloque *Apprendre en français langue première dans l'Ouest et le Nord canadiens*

Les 24 et 25 mai derniers, s'est tenu, au Collège universitaire de Saint-Boniface, un colloque intitulé *Apprendre en français langue première dans l'Ouest et le Nord canadiens : état des lieux et prospective.*

Ce colloque, qui a bénéficié d'une subvention de 50 000 $ accordée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, a été mis sur pied par la Faculté d'éducation et le Centre de recherche du Collège universitaire de Saint-Boniface, en partenariat avec la Division du Bureau de l'éducation française du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, la Division scolaire franco-manitobaine, la Commission scolaire franco-manitobaine et la Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba.

Le colloque a rassemblé cinquante-trois personnes venues de toutes les provinces et de tous les territoires de l'aire géographique retenue et représentant les quatre instances concernées par la problématique du colloque : les divisions scolaires francophones, les ministères de l'Éducation, les facultés d'éducation et les regroupements de parents.

Le colloque a été un fructueux forum d'échanges et de réflexions, autour de trois grands axes :

- rassembler les partenaires concernés par une problématique commune, dans une double visée : faire valoir les acquis et envisager l'avenir;
- partager les expériences, valoriser les expertises, promouvoir les initiatives, célébrer les réussites, stimuler les réflexions;
- dégager des zones de travail, nourrir des dynamiques d'action, favoriser des convergences.

Quant au déroulement du colloque, il s'est déployé en deux temps - première journée : état des lieux, seconde journée : prospective - qui se sont articulés en quatre volets :

- établir un état des lieux : acquis et chantiers;
- partager des initiatives réussies porteuses d'avenir;
- réfléchir à quelques enjeux stratégiques pour l'avenir;
- dresser des plans d'action pour un vécu scolaire significatif pour les jeunes.

Les participantes et les participants au colloque, dans les commentaires qu'ils ont apportés sur les deux journées, ont souligné le remarquable à-propos de cette manifestation.

Le colloque *Apprendre en français langue première dans l'Ouest et le Nord canadiens : état des lieux et prospective*, spécifique

- par son aire géographique (l'Ouest et le Nord canadiens),
- par son objet (l'apprentissage en français langue première dans l'Ouest et le Nord canadiens),
- par sa nature (forum d'échanges et de réflexions),
- par sa clientèle (les quatre partenaires principaux concernés par son objet),

a été le premier du genre.

Les actes de ce colloque seront livrés en deux temps :

- un cédérom d'abord, qui sera envoyé d'ici la fin décembre à toutes les personnes ayant participé au colloque : il contiendra les points essentiels des délibérations des deux journées;
- un numéro, à paraître en 2008, des *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* (revue publiée par le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, logé au Collège universitaire de Saint-Boniface), qui reprendra le contenu du cédérom et qui l'amplifiera par d'autres contributions.

Pour de plus amples précisions sur ce colloque, contacter :

François Lentz
Coordonnateur de l'événement
Téléphone : 204 945-6924
ou 1 800 282-8069, poste 6924
Courriel : Francois.Lentz@gov.mb.ca

La Division du Bureau de l'éducation française présente la

Conférence de l'immersion 2007-2008

le 3 décembre 2007
Canad Inn Regent
1415, avenue Regent Ouest

À l'intention des

- cadres divisionnaires
- directions d'école
- commissaires d'école
- coordonnatrices et coordonnateurs de langues

Venez découvrir le nouveau manuel de l'administrateur en immersion française et explorer des sujets tels que

- le leadership au sein de l'école
- la collaboration avec les parents
- le recrutement et la rétention des élèves
- le personnel : embauche et autres
- l'inclusion

La conférence se déroulera en anglais.

Pour d'autres renseignements, veuillez vous adresser à Sandra Drzystek à la Division du Bureau de l'éducation française au 204 945-6939.

Le programme de la conférence est disponible à <www.edu.gov.mb.ca/k12/proflearn/fr_imm_conf.html>.

Celles et ceux qui désirent recevoir 10 heures de crédit en vue du brevet d'administration scolaire devront participer à des ateliers supplémentaires le 4 décembre 2007.

Prix pour la mise en commun des ressources

Le Service du matériel spécial (SMS) de la Section des services aux élèves aveugles et malvoyants est membre de la Canadian Association of Educational Resource Centres for Alternate Format Materials (CAER), association qui produit, acquiert et distribue des ressources pédagogiques sous forme non traditionnelle. Il répond depuis 30 ans aux besoins des élèves des écoles du Manitoba qui sont incapables de lire des imprimés. Le travail du SMS et d'autres organisations provinciales a été reconnu à l'échelle nationale par la Canadian Library Association (CLA) et par le Online Computer Library Centre (OCLC). Le SMS a reçu le prix d'honneur CLA/OCLC du Canada relativement à la mise en commun de ressources. La CLA a remis le prix à la CAER à l'occasion de la conférence nationale de la CLA qui s'est déroulée à Terre-Neuve le 25 mai 2007.

Le SMS fournit aux élèves de toutes les écoles subventionnées du Manitoba des livres audio (MP3, CD et cassettes), en gros caractères, en braille et électroniques. Il a également noué un partenariat avec le Manitoba First Nations Education Resource Centre. Grâce à la CAER, le SMS est relié à des centres de production et de distribution en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Le service est offert aux élèves de la maternelle à la 12e année ainsi que dans les établissements postsecondaires. À Ottawa, une base de données relie toutes les ressources en médias non traditionnels au sein d'une bibliothèque virtuelle d'environ 70 000 titres dans des formes pouvant être adaptées aux besoins particuliers.

Depuis peu, le service fait partie d'une nouvelle section appelée Section des services de production de matériel multimédia qui coordonnera toute la production d'ouvrages non imprimés.
Si vous avez dans votre classe un élève qui est incapable de lire des imprimés (physiquement, cognitivement ou parce qu'il est malvoyant) et qui a besoin de manuels en médias non traditionnels, veuillez composer le 204 945-7842 ou consulter notre site Web à <http://smscat.merlin.mb.ca>.

Pour d'autres renseignements, adressez-vous à :

Donna Pletz Passey
Coordinatrice
Téléphone : 204 945-7840
ou 1 800 282-8069, poste 7840
Courriel : Donna.Passey@gov.mb.ca

Appui à l'éducation pour le développement durable

Enseignants, écoles et divisions scolaires sont de plus en plus nombreux à se rendre compte qu'il est important de promouvoir auprès de leurs élèves un mode de vie durable.

L'éducation pour le développement durable (EDD) est une priorité du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, comme le démontrent les initiatives énoncées ci-après, qui ne seraient pas réalisables sans des partenaires clés comme Manitoba Hydro, L'éducation au service de la Terre et l'Institut international du développement durable.

Subventions actuelles

- Les divisions scolaires reçoivent chaque année une subvention EDD de 700 $ par école pour appuyer des projets à l'échelle d'une école ou de la division qui font la promotion de l'éducation pour le développement durable.
- Après la présentation d'une demande, un maximum de 2 000 $ est destiné à des projets de promotion du développement durable grâce à un partenariat entre le Ministère et Manitoba Hydro.

Nouvelles ressources

- Une affiche colorée sur le thème de l'EDD et comportant une déclaration des élèves en faveur du développement durable a été conçue pour les élèves de la 5e à la 12e année. Une version destinée aux élèves de la maternelle à la 4e année sera bientôt publiée.
- Des brochures pour les parents sont à l'étape de la rédaction. Elles énonceront les résultats d'apprentissage se rapportant au développement durable et feront état des thèmes connexes inclus dans les programmes d'études de chaque niveau scolaire. Cela montrera aux parents la façon dont l'éducation pour le développement durable est véhiculée dans les programmes d'études et leur permettra d'établir des liens concrets entre la vie de tous les jours et l'apprentissage en classe.
- Des ressources d'apprentissage ont été rassemblées pour aider les enseignants à intégrer l'EDD dans les classes de la maternelle à la 12e année.

Apprentissage professionnel

- Pendant l'année scolaire 2006-2007, bon nombre d'écoles et de divisions scolaires ont pris l'occasion d'intéresser et de faire participer leur personnel à l'EDD à l'aide d'exposés d'une heure offerts par le Ministère. De plus, des séances EDD destinées aux membres du personnel enseignant de la maternelle à la 4e année et de la 5e à la 8e année respectivement, ont été offertes dans le cadre du stage d'été annuel proposé par le Ministère. Ces séances peuvent encore être organisées sur demande tout au long de l'année scolaire.
- Le Ministère est à la recherche d'enseignants qui entreprennent des projets novateurs avec leurs élèves pour qu'ils participent à une communauté d'apprentissage professionnel afin de mettre en commun leur travail et agir comme mentor.

Pour d'autres renseignements et pour être informés des activités prévues pour l'année à venir, consultez le site Web de l'EDD à <www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/>.

Le personnel enseignant, les écoles ou les divisions scolaires qui désirent participer à des séances d'apprentissage professionnel en EDD sont priés de s'adresser à :

Danièle Dubois-Jacques
Conseillère pédagogique
en sciences de la nature
Téléphone : 204 945-6620
ou 1 800 282-8069, poste 6620
Courriel : Daniele.Dubois-Jacques@gov.mb.ca

Le Réseau des recherches en éducation au Manitoba (MERN)

Profil d'une recherche

La lecture, c'est « pour les filles »... MAIS NON, ÉVIDEMMENT!

Est-ce que le fait d'avoir un homme comme enseignant améliore la performance des garçons en lecture? Et si on recourait davantage à la technologie dans la salle de classe? Et si on demandait aux garçons de choisir leurs ouvrages de lecture?

Ce sont ces stratégies que Laura Sokal et Herb Katz, son partenaire de recherche, et 18 étudiants-assistants de l'Université de Winnipeg ont étudiées. À raison de 20 semaines par année, ils ont travaillé deux ans auprès de 180 garçons de 3e et 4e années ayant des difficultés en lecture. Financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le projet visait à déterminer si de nouvelles expériences de lecture chez les garçons changeraient leur performance, leur perception d'eux-mêmes comme lecteurs ou leur idée que la lecture est pour les filles. Ce qu'ils ont découvert peut surprendre.

Même si, paraît-il, les garçons accusent un retard en lecture par rapport aux filles, nous connaissons tous des garçons qui lisent très bien et des filles qui ont de la difficulté à lire. De plus, les garçons qui ont du mal à lire ont ces difficultés pour diverses raisons – ils ont peut-être des problèmes d'apprentissage, ils trouvent la lecture ennuyante parce que c'est une activité sédentaire, ou ils préfèrent tout simplement d'autres activités. L'une des raisons principales pour lesquelles les gens pensent que certains garçons ne réussissent pas bien en lecture est que les garçons considèrent la lecture comme quelque chose de féminin. L'équipe de chercheurs a donc proposé des stratégies «favorables aux garçons», telles que celles qui sont mentionnées au début de l'article, pour «masculiniser» la lecture. Est-ce qu'elles sont efficaces? En gros, oui et non. Ce que le projet a révélé, c'est que la tentative visant à répondre aux besoins des garçons en lecture est un processus complexe.

Le travail de recherche a mené à plusieurs conclusions :

- Le fait que la personne qui enseigne la lecture soit un homme ou une femme ne fait aucune différence sur la performance des garçons dans ce domaine ni sur leur idée que la lecture est pour les filles.
- Le recours à l'ordinateur pour la lecture ne fait aucune différence sur la performance des garçons en lecture ni sur leur perception d'eux-mêmes comme lecteurs.
- Pourvu que les ouvrages de lecture intéressent les garçons, le choix d'ouvrages n'est pas lié à des améliorations marquées dans la performance des garçons en lecture, dans leur perception d'eux-mêmes ni dans leur idée que la lecture est pour les filles.
- Les garçons qui lisent à l'aide d'ordinateurs avec des enseignants plutôt que des enseignantes ne considèrent pas autant qu'avant que la lecture est pour les filles.
- Les garçons qui lisent avec des enseignantes sont plus susceptibles d'adopter une perception positive d'eux-mêmes comme lecteurs que les garçons qui lisent avec des enseignants.
- Seulement 24 % des garçons qui lisent normalement en 2e année et 9 % des garçons de 3e et de 4e années qui ont de la difficulté en lecture considèrent que la lecture est pour les filles, ce qui fait penser que des interventions fondées sur le sexe ne seront efficaces qu'avec une minorité d'élèves ayant des difficultés de lecture.

Laura Sokal mène actuellement un projet de recherche de trois ans dans des écoles du nord du Manitoba, en partenariat avec d'autres chercheurs de l'Université de Winnipeg, de la Direction générale de l'éducation des Autochtones, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, du Collège universitaire du Nord et du district scolaire de Mystery Lake. Financé par le Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation, ce projet vise à déterminer les effets de la collaboration avec les familles sur la dissémination de « pratiques de lecture exemplaires » dans les foyers et les écoles des garçons et des filles de 1re et 2e années.

Laura Sokal estime que son travail présente trois avantages importants. En premier, elle a le privilège de travailler avec des enseignantes et des enseignants en formation et en apprentissage professionnel faisant partie d'une équipe compétente qui se penche sur les façons d'aider les enfants à réussir à l'école. Deuxièmement, ses étudiants-assistants apportent une aide concrète aux élèves et au personnel enseignant en travaillant toutes les semaines avec les garçons dans les écoles. Troisièmement, tous les livres utilisés pour la recherche restent dans les salles de classe. Laura Sokal et son équipe ont fait don de plus de 16 000 $ de livres dans les écoles du Manitoba au cours de plusieurs projets de recherche.

Pour d'autres renseignements, s'adresser à

Laura Sokal
Professeure agrégée, Faculté d'éducation
Université de Winnipeg
Téléphone : 204 786-9915

Profil

Laura Sokal est professeure agrégée à l'Université de Winnipeg. Elle a obtenu de l'Université du Manitoba le B.Ed., une maîtrise en éducation et un Ph.D., ainsi que le brevet d'enseignement pour études supérieures.

Ses domaines de recherche incluent le risque et la résilience chez les enfants, ainsi que le développement sexospécifique chez les garçons et ses implications en matière de résultats scolaires. En 2004, elle a reçu la bourse commémorative Clifford J. Robson pour l'excellence en enseignement.

Dans le cadre d'une année sabbatique en 2008, Laura Sokal rejoindra la James Cook University (Australie) à titre de chercheure invitée pour étudier un programme d'études national qui vise à répondre aux besoins d'apprentissage des garçons. À son retour au Canada, elle assumera ses nouvelles fonctions de doyenne associée de la Faculté d'éducation à l'Université de Winnipeg.

Les arts – absolument!

Comment développer une culture d'école qui valorise les arts et qui offre aux élèves une variété d'activités riches et stimulantes? C'était mon but en arrivant à l'école élémentaire Saint-Avila, Division scolaire Pembina Trails.

Je croyais fermement que c'était par les arts que nous pourrions développer la communauté scolaire, créer un sens d'appartenance et bâtir un environnement inclusif. De plus, la recherche indique qu'une formation riche en arts a un effet positif sur le rendement académique (Katharine Smithrim et Rena Upitis, "Learning Through the Arts: Lessons of Engagement", *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 28, nos 1 et 2, 2005).

Le personnel et moi partagions un intérêt pour les arts, soit la musique, la danse, la peinture, le théâtre, la création, la couture, le tricotage, le jardinage même. Je me suis demandé si je pouvais aider les enseignants à faire valoir leurs talents artistiques afin qu'ils intègrent les arts à la vie quotidienne de l'école.

Comme modèle de rôle, et pour mieux connaître ma communauté, j'ai commencé à offrir aux parents et aux enfants des leçons en arts plastiques après les heures de classe. Plus que la moitié des familles ont participé à ces ateliers. Plusieurs parents m'ont dit que, souvent, ils hésitaient à venir à l'école, mais qu'en travaillant avec leur enfant en arts plastiques, ils ont renoué avec la confiance.

Il faut appuyer le personnel enseignant afin d'implanter de grands changements à l'école et travailler fort – parfois dans l'incertitude – pour créer des programmes innovateurs. Nos nouveaux programmes sont nombreux, entre autres, un partenariat avec la Faculté d'éducation pour initier un programme de violon pour les élèves de la 3e à la 5e année, une participation au projet *Empty Bowls* avec Winnipeg Harvest et la création de vidéos historiques à l'aide du programme d'invitation d'artistes à l'école.

Nous invitons des artistes à l'école, musiciens, acteurs, raconteurs, etc. qui travaillent avec les élèves, partagent leurs talents et cultivent le potentiel artistique chez l'élève. Les arts sont partie intégrante de la vie à l'école et présents partout : des tuiles en céramique décorées aux objets d'art en verre fabriqué suspendus dans les fenêtres en passant par la peinture murale qui symbolise notre école (commandée par l'école et le conseil des parents).

Afin de développer un programme riche en arts à l'école, voici quelques conseils, issus de notre expérience :

1. Montrer aux parents et au personnel le film *Learning for Life: Why the Arts Matter*, créé par l'Alliance for Arts Education in Manitoba et distribué par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.
2. Impliquer les parents dans les activités artistiques.
3. Parler des arts et communiquer les succès dans des lettres ou des bulletins mensuels.
4. Développer un budget qui reflète plus que l'essentiel en utilisant tous les octrois disponibles.
5. Inclure les arts dans le plan de l'école et le plan de développement personnel.
6. Intégrer les arts aux programmes d'études.
7. Impliquer les élèves.
8. Travailler en équipe.
9. Célébrer les accomplissements.

Roland Barth (*The Culture Builder*, Educational Leadership, ASCD, May 2002) écrit qu'une école a réussi si elle est parvenue à créer une culture qui favorise l'apprentissage pour toute la vie; une école qui est une communauté d'apprenants où les adultes et les enfants travaillent ensemble pour le bien-être de tout le monde. On peut développer cette communauté au moyen des arts!

Gordon Campbell
École Saint-Avila

Éducation
MANITOBA

ISSN 1703 8200

Nous avons tout mis en œuvre pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur* en indiquant l'origine des textes ou des tableaux. Si vous découvrez des erreurs ou des omissions, prière d'en informer le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour qu'elles soient rectifiées dans une prochaine version. Tous nos remerciements aux auteurs et éditeurs qui consentent à ce que nous adaptions, reproduisions ou traduisions leur matériel.

Le bulletin *Éducation Manitoba* contient des articles provenant du milieu éducatif ou du Ministère. Les articles signés exposent les opinions de l'auteur, pas nécessairement celles du Ministère. Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Distribution
Éducation Manitoba est distribué gratuitement aux écoles du Manitoba. S'il vous faut des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec la personne indiquée ci-dessous. Sachez, cependant, qu'il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires additionnels à distribuer. Le bulletin est également publié en ligne à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/nouvelles/bulletin/index.html>.

La Division des programmes scolaires a élaboré un document semblable pour le programme anglais.

Personne-ressource
Nous vous invitons à soumettre des articles. Veuillez les faire parvenir en format imprimé et électronique avec votre nom et numéro de téléphone à :

Marina Caillier
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Tél. : 204 945-6028
Téléc. : 204 945-1625
Courriel : Marina.Caillier@gov.mb.ca

Nous aimerions connaître votre opinion sur le bulletin. Vous pouvez envoyer vos commentaires, idées ou recommandations, qu'ils soient en format imprimé ou électronique, à l'adresse susmentionnée.

Manitoba